

Le Journal Officiel

Lois et Décrets

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Arrêté du 30 mai 2001 portant nomination à la commission d'évaluation des produits et prestations visés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale modifié par Arrêté du 19 septembre 2003

NOR : MESS0121935A

Par arrêté de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre délégué à la santé en date du 30 mai 2001 portant nomination à la commission d'évaluation des produits et prestations visés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale :

M. le professeur Frachet (Bruno) est nommé **président** de la commission prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

M. le professeur Thoumie (Philippe) est nommé **vice-président**.

Sont nommés membres de la commission :

*En qualité de médecin représentant
du Conseil national de l'ordre des médecins*

Membre titulaire : M. le docteur Mornat (Jacques).

Membre suppléant : M. le docteur Wenger (Jean-Jacques).

*En qualité de médecin-conseil représentant
la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés*

Membre titulaire : M. le professeur Allemand (Hubert).

Membre suppléant : Mme la docteure Vandenberghe (Odile).

Membre titulaire : Mme la docteure Catherine Bismuth.

Membre suppléant : Mme la docteure Pascale Poiteau.

*En qualité de médecin-conseil représentant la Caisse nationale d'assurance
maladie maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles
et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole*

Membre titulaire : Mme la professeure Blum-Boisgard (Claudine).

Membre suppléant : Mme la docteure Heuls-Bernin (Brigitte).

Membre titulaire : Mme la docteure Marine Jeantet.

Membre suppléant : M. le docteur Crochet (Benoît).

*En qualité de représentant des fabricants des produits mentionnés
à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale*

Membre titulaire : M. le docteur Avouac (Bernard).

Membre suppléant : Mme Corbin (Odile).

*En qualité de représentant des prestataires de services et des distributeurs
de produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale*

Membre titulaire : Mme Grouzelle (Claudine).

Membre suppléant : M. Divernet (Christophe).

*En qualité de personnalités choisies en raison de leur compétence
médicale, scientifique ou technique dans le domaine des produits et
prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale*

Membre titulaire : M. le professeur Dreyfus (Gilles).
Membre suppléant : Mme la docteure Boudet (Marie-Jeanne).
Membre titulaire : M. le docteur Canuel (Christian).
Membre suppléant : M. le docteur Fleury (Bernard).
Membre titulaire : M. le professeur Masquelet (Alain-Charles).
Membre suppléant : Mme la docteure Fery-Lemonnier (Elisabeth).
Membre titulaire : M. le docteur Salom (Michel).
Membre suppléant : Mme Malpeli (Mireille).
Membre titulaire : Mme la professeure Durand-Zaleski (Isabelle).
Membre suppléant : M. le professeur Guillemin (Francis).
Membre titulaire : M. le professeur Chaine (Gilles).
Membre suppléant : M. le professeur Querleu (Denis).
Membre titulaire : Mme Goeury (Dominique).
Membre suppléant : M. Langevin (François).

Participent en tant que de besoin aux travaux de la commission :

- un représentant de l'Association des paralysés de France ;
- un représentant de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés ;
- un représentant de l'Alliance maladies rares ;
- un représentant du Bureau des devenus-sourds et malentendants.

Le président, le vice-président, les membres de la commission d'évaluation et les associations sont nommés pour une période de trois ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* du présent arrêté.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Journal Officiel*.

<http://www.hosmat.fr>